



**15^e session de l'Assemblée des Etats parties
au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

16-24 novembre 2016

Débat général

Déclaration de

l'Ambassadeur Jürg Lindenmann

Directeur suppléant de la Direction du droit international public,
Département fédéral des affaires étrangères

La Haye, le 16 novembre 2016

**15th session of the Assembly of States Parties
to the Rome Statute of the International Criminal Court**

16-24 November 2016

General Debate

Statement by

Ambassador Jürg Lindenmann

Deputy Director of the Directorate of International Law,
Federal Department of Foreign Affairs

The Hague, 16 November 2016

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je cite en anglais:

"We have sought to ensure that the ICC is guaranteed independence and bestowed with adequate powers. Our own continent has suffered enough horrors emanating from the inhumanity of human beings towards human beings. Who knows, many of these might not have occurred, or at least been minimised, had there been an effectively functioning International Criminal Court."

[« Nous avons cherché à assurer la garantie de l'indépendance de la CPI et que les pouvoirs adéquats lui soit conférés. Notre propre continent a suffisamment souffert des horreurs engendrées par l'inhumanité des êtres humains à l'encontre d'autres êtres humains. Qui sait, nombreuses de ces horreurs n'auraient peut-être pas eu lieu, ou tout au moins auraient été moindre, si une Cour pénale internationale fonctionnait de manière efficace ».]

C'est en ces termes que Nelson Mandela s'est exprimé quelques semaines avant l'adoption du Statut de Rome. Ces mots nous rappellent que la CPI a été créée pour les victimes. Elle n'existe ni au bénéfice ni au détriment de certains Etats ou régions.

Le système du Statut de Rome est en effet un système volontaire. Il relève du droit souverain de chaque Etat d'en faire partie ou non. Mais cette décision – comme toute autre décision – engendre des conséquences. Dans le cas présent, les conséquences sont supportées non pas par les dirigeants politiques de ce monde, mais par les personnes affectées par les conflits, c'est-à-dire les victimes de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocides.

La décision prise par l'Afrique de Sud, le Burundi et la Gambie de se retirer du Statut de Rome constitue un signal troublant et nous les invitons à reconsidérer leur décision. La multiplication des crimes graves dans le monde devrait nous inciter à intensifier davantage la lutte contre l'impunité plutôt qu'à restreindre notre engagement.

Pour les mêmes raisons, nous appelons tous les Etats n'étant pas encore partie à adhérer au Statut de Rome.

Monsieur le Président,

La plupart des critiques à l'encontre de la CPI n'ont pas leur origine dans les prétendues lacunes de l'institution. Bien au contraire : la Cour est rejetée par certains car elle accomplit son mandat avec succès.

Au cours de la dernière année, elle a rendu des jugements importants : dans l'affaire *Bemba*, la Cour a souligné que les supérieurs hiérarchiques sont responsables pour les actions de leurs subordonnés. Dans le jugement *Al-Mahdi*, la Cour a souligné que la destruction du patrimoine culturel sera punie. Et, il y a à peine quelques semaines, la Cour a donné son feu vert aux mesures de réparations collectives à caractère symbolique octroyées aux victimes, dans l'affaire *Lubanga*.

Monsieur le Président,

Ma délégation est ouverte au dialogue avec ceux qui critiquent la CPI. En effet, cette Assemblée a montré à maintes reprises une grande souplesse, tenu des débats spéciaux, et adopté des amendements au règlement de procédure et de preuve. Cependant, nous ne devons pas porter préjudice à la CPI dans le but d'assurer une participation universelle. Nous devons faire valoir les principes fondamentaux qui constituent une condition préalable aux activités de la Cour, y compris l'indépendance de la justice, le défaut de pertinence de la qualité officielle devant la loi, et l'obligation de coopérer avec la Cour. Nous préférions avoir une Cour efficace soutenue par de nombreux Etats, qu'une faible institution acceptée par tous.

Par ailleurs, le bon fonctionnement de la Cour repose sur des ressources suffisantes et disponibles. Une augmentation du budget est à la fois justifiée et nécessaire. Les besoins de la Cour ont été soigneusement analysés par le Comité du budget et des finances qui est constitué d'experts reconnus des Etats Parties. Sa proposition devrait donc être suivie. La Suisse demeure gravement préoccupée par la situation des arriérés. Il est inacceptable que le défaut de certains Etats Parties de verser leur contribution engendre des problèmes de liquidité. A cet égard, la nécessité pour la Cour de solliciter l'ouverture d'une ligne de crédit est un développement inquiétant. Priver la Cour des moyens financiers nécessaires au vu des défis actuels est intenable.

Monsieur le Président,

La paix et la justice doivent être poursuivies conjointement. Ce sont des objectifs mutuellement bénéfiques. Le meilleur exemple à cet égard est le crime d'agression qui vise à prévenir les guerres par la loi. L'amendement au Statut de Rome sur ce crime a, à ce jour, été ratifié par plus de 30 Etats Parties. La Suisse, qui a ratifié cet amendement l'an dernier, appelle tous les autres Etats Parties à faire de même. La compétence de la Cour à l'égard du crime d'agression devrait être activée lors de la prochaine session de l'Assemblée des Etats Parties.

Monsieur le Président,

La CPI contribue à garantir la justice aux victimes là où aucun autre tribunal ne peut le faire. La Cour intervient lorsque les autorités nationales sont dans l'incapacité ou n'ont pas la volonté de traduire en justice les auteurs de ces crimes. L'on ne saurait trop insister sur le fait que la responsabilité principale afin de prévenir et poursuivre les crimes graves incombe à chaque Etat, indépendamment de sa participation au Statut de Rome. Il revient aux forces de police, aux enquêteurs, aux procureurs et aux juges au niveau national d'accomplir l'essentiel du travail. Plus que jamais, nous devons reconnaître que le renforcement des systèmes judiciaires doit être une plus grande priorité.

Notre monde a souffert suffisamment des horreurs engendrées par l'inhumanité des êtres humains à l'encontre d'autres êtres humains. Afin que la lutte contre l'impunité soit efficace, nous avons besoin de systèmes judiciaires nationaux solides et j'insiste, d'une Cour pénale internationale forte.

Je vous remercie.

Mr. President, Excellencies, Ladies and Gentlemen,

I quote:

"We have sought to ensure that the ICC is guaranteed independence and bestowed with adequate powers. Our own continent has suffered enough horrors emanating from the inhumanity of human beings towards human beings. Who knows, many of these might not have occurred, or at least been minimised, had there been an effectively functioning International Criminal Court."

These are Nelson Mandela's words just weeks before the Rome Statute was adopted. These words remind us that the ICC has been created for the victims. It exists neither for the benefit of certain States or regions nor to their detriment.

The Rome Statute system is indeed a voluntary system. It is the sovereign right of every State to be part of it or not. But that decision – like any other – bears consequences. And here, the consequences are borne not by the political leaders of this world, but by those affected by conflicts: by the victims of war crimes, crimes against humanity and genocide.

The decisions of South Africa, Burundi and Gambia to withdraw from the Rome Statute thus send a troubling signal and we invite them to reconsider. If anything, the multiplication of horrendous crimes around the globe should prompt us all to engage more thoroughly in the fight against impunity, and certainly not to reduce the commitment.

For the same reason, we call on all States not yet party to adhere to the Rome Statute.

Mr President,

Much of the criticism towards the ICC does not originate from the purported flaws of the institution. In fact, quite the contrary is true: The Court is rejected by some because it does, execute its mandate successfully.

In the past year, it rendered key judgements: in *Bemba*, the Court highlighted that superiors are responsible for the actions of their subordinates. In *Al-Mahdi* it underlined that the destruction of cultural heritage will be punished. And just weeks ago, the Court gave the green light for symbolic collective reparations for the victims in relation with the *Lubanga* case.

Mr. President,

My delegation is open to a dialogue with those critical of the ICC. In fact, this Assembly has repeatedly shown great flexibility, held special debates, and adopted amendments of the rules of procedure and evidence. However, we must not inflict damage to the ICC for the sake of universal participation. We need to uphold the key principles which are a precondition to the work of the ICC, including the judicial and prosecutorial independence, the irrelevance of an official position before the law and the obligation to cooperate with the Court. We would rather have an effective ICC supported by many, than a weak institution accepted by all.

Furthermore the good functioning of the Court relies on its resources which must be available and sufficient. An increase of the budget is both justified and necessary. The Court needs were carefully analysed by the Committee on Budget and Finance which is constituted by recognized experts from States Parties. Its proposal should therefore be followed. Switzerland remains greatly concerned with the arrears situation. It is unacceptable that the failure of some States Parties to pay assessed contributions generates liquidity problems. In this regard the need for the Court to request the establishment of a credit line is a worrisome development. To deprive the Court of the necessary financial resources in view of the current challenges is unsustainable.

Mr. President,

Peace and justice must be pursued together. They are mutually beneficial goals. The best example is the crime of aggression which seeks to prevent wars by law. The amendment to the Rome Statute on this crime has now been ratified by more than 30 States Parties. Having ratified the amendment last year, Switzerland calls on all other States Parties to do the same. The Court's jurisdiction over the crime of aggression should be activated at the next session of the Assembly of States Parties.

Mr. President,

The ICC contributes to ensuring justice to victims where no other tribunal would. It intervenes when national authorities are unable or unwilling to prosecute those responsible. It cannot be overstated that each and every State bears the primary responsibility to prevent and prosecute serious crimes – irrespective of its participation to the Rome Statute. It is incumbent on police forces, investigators, prosecutors and judges on the national level to do the lion's share of the work. More than ever, we must acknowledge that strengthening justice systems needs to be a greater priority.

Our world has suffered enough horrors emanating from the inhumanity of human beings towards human beings. For the fight against impunity to be effective, we need strong national justice systems and, I insist, a strong ICC.

Thank you.